



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 07 mai 2021

LETTRÉ D'INFORMATION AUX ÉLUS CORONAVIRUS

POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 7 MAI 2021



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis mon précédent point de situation.

- 1 – Élections départementales et régionales : précisions sur la vaccination des assesseurs
- 2 – Point de situation relatif à la vaccination
- 3 – Questions relatives à la réouverture des établissements recevant du public

1 – Élections départementales et régionales : précisions sur la vaccination des assesseurs

En ce qui concerne les prochaines échéances électorales (élections départementales et régionales), il a été demandé aux maires de remettre aux membres des bureaux de vote et aux fonctionnaires communaux mobilisés le jour du scrutin une attestation de priorité d'accès à la vaccination (vous trouverez en pièce-jointe cette attestation doit être signée par le Maire). Cette attestation permettra à son détenteur d'avoir accès à la vaccination dans les centres.

Les détenteurs de ces attestations peuvent, sans attendre la transmission des listes aux préfectures, prendre des rendez-vous dans les centres de vaccination par les circuits normaux de prise de rendez-vous (plateformes de prise de rendez-vous en ligne : Doctolib, Maaia, Keldoc, téléphone, etc.).

Si les plateformes de prise de rendez-vous en ligne n'ont pas intégré la vaccination des assesseurs mobilisés lors des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains comme faisant partie des publics prioritaires à la vaccination, il convient de cocher « autres professions » lors de la prise de rendez-vous en ligne.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19

- Soutien aux entreprises dans le Nord : 03 59 75 01 00

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59

2 – Point de situation relatif à la vaccination

Au 6 mai, 909 070 injections ont été réalisées dans le Nord. 640 605 habitants ont reçu au moins une injection et 268 465 habitants sont pleinement vaccinés.

Alors que le rythme de la campagne vaccinale ne cesse de s'amplifier, la mobilisation se poursuit 7 jours sur 7 : en semaine mais également les week-ends. Ainsi, **le samedi 8 mai et le dimanche 9 mai, 10 116 doses supplémentaires de vaccins Pfizer/BioNTech ont été allouées aux centres de vaccination du Nord et 24 626 doses seront allouées pour le long week-end de l'Ascension.** Cette dynamique sera poursuivie les week-ends suivants.

Ces dotations viennent s'ajouter aux dotations hebdomadaires des centres de vaccination. La liste des centres de vaccination ouverts ce week-end est disponible sur <https://www.sante.fr/>.

Enfin, et pour votre parfaite information, l'arrêté portant désignation des centres de vaccination contre la Covid-19 a été actualisé le 6 mai 2021. Retrouvez ci-joint la liste des 43 centres de vaccination contre la Covid-19 actifs dans le Nord ainsi que la liste des centres temporaires supplémentaires qui viennent compléter le dispositif de vaccination mis en place dans le département du Nord.

3 – Questions relatives à la réouverture des établissements recevant du public

Les services de la préfecture reçoivent de nombreuses questions sur la réouverture des établissements recevant du public. Dès que ces modalités seront connues en détail, un point de situation précis vous sera adressé sans délai.

À ce stade et dans l'attente d'instructions complémentaires, **les salles de type L à usage multiple** (salles des fêtes) ne peuvent pas accueillir du public. **Il est déconseillé d'ouvrir la location pour des événements festifs dès à présent** puisque les conditions posées à une éventuelle réouverture ne sont pas encore connues. Des jauges et conditions sanitaires seront très certainement imposées et restreindront les activités envisageables.

Concernant **les activités culturelles**, il n'est, pour l'heure, pas possible de reprendre les activités associatives à destination des adultes ni des enfants sauf activités scolaires et périscolaires. Pour mémoire, une activité périscolaire relève de l'école. Les activités organisées le mercredi et/ou samedi par les communes et/ou associations sont, quant à elles, des activités extra-scolaires et ne peuvent à ce jour reprendre.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19

- Soutien aux entreprises dans le Nord : 03 59 75 01 00

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59